



# Dossier d'aide financière

## **PLANTATION**

## **D'ESSENCES *LOCALES***

Par délibération n° 2022-033 du Conseil Municipal du 25 mars 2022, dans l'intérêt paysager et écologique, la Municipalité a décidé d'octroyer une aide financière aux nouveaux propriétaires Divionnais pour la plantation d'essences locales ciblées.

### **LE PRÉSENT ACCORD EST CONCLU ENTRE :**

Monsieur Jacky LEMOINE, agissant en qualité de Maire de la commune de DIVION, 1 rue PASTEUR

ET

Madame ou Monsieur,

### **[LE DEMANDEUR]**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : .....

ou adresse e-mail : .....

## MENTIONS RELATIVES AU BIEN ACQUIS

Adresse du bien : .....

Terrain constructible - Date : .....

Bien bâti - Date : .....

## MENTIONS RELATIVES AUX ESSENCES CHOISIES

### Essences locales choisies :

Le charme (Charmille) – *Carpinus betulus*

L'érable champêtre – *Acer compestris*

Le hêtre – *Fagus sylvatica*

Le cornouiller sanguin – *Cornus sanguinea*

Le troène d'Europe – *Ligustrum vulgare*

Le viorne mancienne – *Viburnum lantana*

Le viorne obier – *Viburnum opulus*

L'églantier – *Rosa canina*

Le fusain d'Europe – *Eunonymus europaeus*

Le prunellier – *Prunus spinosa*

L'orme champêtre – *Ulmus minor*

Autres : .....

Date de plantation estimée : .....

### POUR RAPPEL

Il est interdit de planter, en limite de parcelle entre 0 et 50 cm.

Entre 50 cm et 2 m de la limite de propriété, la hauteur maximale des plantations est fixée à 2 m.

Au-delà de 2 m de la limite séparative, les plantations ne sont pas limitées en hauteur.

Il est également possible de s'accorder avec le voisinage pour une plantation en limite de propriété et la haie deviendra alors mitoyenne.

## CONDITIONS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ET D'ÉLIGIBILITÉ

En signant ce document :

Le propriétaire certifie l'intégralité des renseignements mentionnés.

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide.

Le propriétaire ne sollicitera l'aide que pour un seul et unique foyer fiscal.

Le propriétaire s'engage à planter l'ensemble des arbres et arbustes, repris sur la facture et acquis sur le territoire de l'Agglomération.

Le propriétaire atteste recevoir les Elus pour contrôle, un mois après le versement de l'aide financière.

Le propriétaire s'engage à consulter les plaquettes informatives de la Communauté d'Agglomération Artois Lys Romane, afin de faire perdurer ses plantations.

\* Le guide du compostage est également à retrouver sur le site de l'Agglomération avec acquisition possible de composteur auprès de ce même organisme.



**Pièces à joindre au dossier :**

- Attestation sur l'honneur** (à remplir ci-dessous)
- Facture d'achat des essences locales**
- RIB**

## [ATTESTATION SUR L'HONNEUR]

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Domicilié(e) : .....

Atteste être propriétaire du bien sis : .....

.....  
depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

\* La commune se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données, en consultant uniquement les données nécessaires à partir du logiciel «VisuDGFiP». A savoir, la date d'accession.

**Sanction en cas de détournement de la subvention**

*Le détournement de la subvention, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible de sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est punis de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

## CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE



### ETAT DU DOSSIER

Refus

Motivation : .....

Acceptation – Dossier conforme et complet



### AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE

Jusqu'à 300,00 € - Projet bâti

Montant réel des achats : .....

Jusqu'à 500,00 € - Terrain constructible

Montant réel des achats : .....

**Après vérification du dossier et respect des règles en vigueur, cette somme sera versée en une seule fois, sur le compte du bénéficiaire via mandat administratif avec présentation de RIB.**

Fait à Divion

Le : .....

Signature du bénéficiaire,

Signature de l'Elu,

*La mairie de Divion traite vos données dans le cadre de l'aide financière «plantation d'essences locales». Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public. Les données sont traitées uniquement par le Secrétariat général.*

*Elles sont conservées durant 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites / archivées définitivement dans le cadre des règles légales de conservation.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements.*

*Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, cliquez ici <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/Divion>. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez le service informatique en mairie.*